

# PV n° 4 de l'Assemblée Communale extraordinaire

mardi 14.12.2021, 20h00 - Halle de gymnastique

L'assemblée communale extraordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 43 du 2 décembre 2021 et par convocation personnelle pour ce mardi 14 décembre 2021, 20h, à la Halle de gymnastique, avec à l'ordre du jour :

1. Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 29.06.2021
2. Adoption du Plan spécial « Birse STEP SEDE »
3. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2003 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique
4. Informations communales
5. Divers et imprévus.

**Présidence** : Daniel Joray, président des assemblées.

**Secrétariat** : Daniella Morel, conseillère communale.

**Scrutateurs** : Lucie Ceppi et Isabelle Hubacher.

**Electrices et électeurs inscrits** : 331 dont 177 femmes et 154 hommes.

**Electrices et électeurs présents** : 20.

M. Blanc et M. Moritz, du bureau 2MO, qui sont présents pour présenter le point 2 de l'ordre du jour, n'ont pas le droit de vote.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Daniel Joray ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

---

## **Tractandum 1 : Ratifier le procès-verbal de la dernière Assemblée du 29 juin 2021.**

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29.06.2021 est ratifié.

## **Tractandum 2 : Adoption du Plan spécial « Birse STEP SEDE »**

**Rapporteur** : Christian Zuber, maire.

Christian Zuber relève que l'assemblée est amenée ce soir à se prononcer sur l'adoption du plan spécial « Birse STEP-SEDE ». Il précise que la procédure a été entièrement respectée et que le territoire de la commune de Soyhières est touché par les travaux de protection des crues et de revitalisation. Les détails du projet seront présentés par MM. Blanc et Moritz de la société 2MO ingénieur Conseil Sàrl.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Christian Zuber relève que le projet servira à protéger les bâtiments du SEDE contre les dangers de crues et permettra de revitaliser la Birse. Les crues historiques de 2007 ont rappelé l'ampleur possible d'un tel événement et les dommages potentiels que des crues rares et très rares peuvent provoquer sur les installations du SEDE ; le coût des potentiels dommages est estimé entre 10 à 20 millions de francs. Pour rappel, deux phases de protection des crues à la hauteur des Riedes-Dessus ont été achevées au début des années 2010 ainsi qu'en 2018. Chacun se souvient d'ailleurs des dégâts subis au sein du hameau des Riedes-Dessus.

Les mesures à réaliser à la hauteur de la station du SEDE portent sur la protection des crues et sur la revitalisation de la rivière. La Birse sera élargie et différentes mesures seront mises en place pour contribuer à cela, notamment la diversification de la structure du lit et de la morphologie

de ses berges. Ces mesures permettront de sécuriser les installations de la STEP en cas de crues importantes de la Birse (crue centennale sans débordement) et d'apporter une forte plus-value écologique.

M. Blanc et M. Moritz effectuent une présentation du dossier du plan spécial.

Christian Zuber apporte une précision concernant la participation des tiers pour le financement du projet. Le conseil communal de Soyhières a décidé de participer à hauteur de 5'000 francs au projet, sous réserve de l'acceptation de cette dépense de 5000 francs dans le budget 2022.

La discussion est ouverte :

**Une personne** relève que Soyhières participe financièrement au projet, alors que les autres communes, à l'exception de Courroux, ne participent pas personnellement. Or, elles utilisent également la STEP. Elle souhaite savoir pourquoi.

**Une personne** souhaite savoir pourquoi la commune de Soyhières paie 5000 francs, alors que le but du projet est de protéger la STEP.

**Christian Zuber** précise que le montant est de 5000 francs et que la Commune de Soyhières fait partie du SEDE. La commune de Soyhières est entrée en matière sur le principe d'une contribution, si celle-ci est acceptée lors de la votation du budget 2022, car le territoire de la commune de Soyhières subira une plus-value en matière d'écologie et de revitalisation.

**Denis Moritz** relève que le SEDE participe à hauteur du ¼ de l'investissement. Ce sont les taxes sur les eaux usées qui sont utilisées pour financer le projet. Il relève qu'il y a deux situations particulières. D'une part, le projet est situé sur le territoire de Courroux et le SEDE participe à la taxe des digues de Courroux. La Commune de Courroux a donc décidé de participer à hauteur de 40'000 francs. Le SEDE a également demandé une aide financière à Soyhières, même si Soyhières n'a pas de fonds des digues. M. Moritz indique que le projet met particulièrement en valeur le paysage sur le territoire de Soyhières, en rive Nord.

La personne n'est pas satisfaite de la réponse. M. Pierre Morel est satisfait de la réponse.

**Une personne** relève que le projet prévoit un abaissement de la rive du côté de Soyhières. Est-ce que cela n'engendrera pas une augmentation du danger du côté de Soyhières ?

**M. Blanc** répond qu'en donnant plus de place à la rivière, on abaisse la ligne d'eau. Il y aura donc davantage de place. Il relève que la route n'est pas touchée, ce n'est donc pas possible que cela déborde plus dans ce secteur-là.

**Denis Moritz** précise que c'est le même principe que ce qui a été appliqué aux Riedes-Dessus. La personne est satisfaite de la réponse.

**Une personne** demande si le SEOD a participé au financement du projet, au vu de la présence du local des déchets carnés ?

**Denis Moritz** répond qu'il pourrait encore être demandé une participation du SEOD.

La personne est satisfaite de la réponse.

**Une personne** relève que le plan présenté prévoit des mesures qui s'arrêtent juste en amont du pont. Au vu des travaux effectués, est-ce que le pont ne devrait pas être intégré au projet, notamment pour des raisons de stabilité du terrain, du pont et d'état du pont.

**Denis Moritz** précise que son bureau aide le maître d'ouvrage à mettre en place le projet, mais ce n'est pas eux qui l'ont créé eux-mêmes. Il précise qu'il est ressorti de l'analyse que le pont était stable. En phase de chantier, la stabilité du pont sera calculée. Il sera profité de la présence des machines. Il indique qu'actuellement, l'état du pont est très bon et il n'y a pas besoin de le rénover tout de suite.

La personne est satisfaite de la réponse.

Au vote, l'Assemblée communale accepte ce point par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 voix blanc. Le plan spécial est dès lors adopté.

### **Tractandum 3 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2003 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique**

**Rapporteur** : Christian Zuber, Maire.

Nous tenons ce soir à féliciter les nouveaux citoyens 2021 qui viennent d'atteindre leur majorité et qui bénéficient de leurs droits politiques.

Chaque année, nous les invitons à nous rejoindre en assemblée communale afin qu'ils puissent s'imprégner de l'importance des débats qui y sont menés ainsi que des décisions prises. Une première qui leur permettra de mieux comprendre le fonctionnement de notre commune, une invitation, peut-être, à participer à la vie de notre village dans les années à venir.

Il s'agit de Madame Cristel Hubacher, Madame Fjolla Avdimetaj, Monsieur Luciano Santos Novao, Monsieur Nolan Lajqui et de Monsieur Jordan Fleury.

Christian Zuber remet une attention à Chrystel Hubacher et à Luciano Santos Novao qui sont présents et les félicite.

#### **Tractandum 4 : Informations communales**

**Rapporteurs :** Christian Zuber, Maire, Daniella Morel, conseillère en charge du dicastère des écoles.

##### **Regroupement des cercles scolaires de la Réselle et du Haut-Plateau :**

Daniella Morel indique que la commission de regroupement des cercles scolaires de la Réselle et du Haut-Plateau a été créée cet été. Elle se compose d'un représentant de chacun des cinq villages concernés. Pour Soyhières, il s'agit de Mme Anne Deschamps. Les directrices des deux cercles scolaires y prennent également part. Les premières bases du futur regroupement scolaire seront fixées au cours du premier semestre 2022. Une séance à l'attention des parents d'élèves sera organisée à cette même période, afin de valider ou non la direction prise par le projet. Des informations sur l'avancée du projet seront à nouveau données à la population lors d'une prochaine assemblée communale.

##### **Nouveau site internet**

Christian Zuber informe les personnes présentes que le nouveau site internet de la Commune est disponible depuis le lundi 6 décembre 2021. Il les invite à le consulter pour y découvrir toutes ses prestations.

Christian Zuber remercie Pierre Morel qui a œuvré à la réalisation de ce nouveau site.

##### **Tenue du secrétariat communal**

Christian Zuber relève que le conseil communal a dû dernièrement se résoudre à réduire les heures d'ouverture du guichet communal en raison de l'absence de la secrétaire-caissière communale. Une réorganisation s'imposait et les membres du conseil ont travaillé à la limite de leur capacité et parfois au-delà pour parer au plus urgent. Dès le 24 novembre 2021, Monsieur Stephane Di Rocco a été engagé en qualité de caissier à 30%. Mme Blerta Gashi, adjointe de l'administrateur financier de Haute-Sorne, a également été engagée provisoirement à un taux de 10%. De plus, afin d'assurer les travaux du secrétariat, le conseil communal a engagé dès le 8 décembre 2021 Madame Solange Lovis, actuelle secrétaire et caissière de la Bourgeoisie de Soyhières. Il s'agissait d'une nécessité en regard des nombreuses tâches à accomplir en fin d'année. Christian Zuber tient à assurer aux ayants-droits que tout est sous contrôle et que l'administration est à même de gérer les tâches à exécuter. Il précise que le conseil communal se penchera dans le courant du 1er trimestre de l'année sur une réorganisation efficiente de l'administration dans l'intérêt des citoyennes et citoyens, une mission plus qu'indispensable. Il profite également pour réitérer ses meilleurs vœux de rétablissement à Madame Jenny Stettler et remercie les membres du Conseil pour leur travail intense durant ces deux derniers mois.

##### **Démission du voyer communal**

Christian Zuber informe les ayants-droits que Bruno Stettler, voyer communal depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, a donné sa démission le 30 novembre dernier. Il s'agissait d'une démission surprise à laquelle le conseil n'était pas préparé. Le conseil a pris acte de cette démission et

travaille actuellement à sécuriser les multiples tâches effectuées par le voyer, soit notamment déneigement, opérations à la station de la Doux, alarmes chauffage, ventilations, etc. Cette sécurisation indispensable n'est cependant pas facile vu le peu de temps à disposition. M. Stettler terminera en effet de travailler le 17 décembre prochain, en raison de vacances et d'heures supplémentaires qu'il a encore à prendre. Tout est cependant mis en œuvre par le conseil communal pour lui trouver un remplaçant dès le samedi 18 décembre.

Christian Zuber remercie M. Bruno Stettler pour le travail effectué tout au long de ces années, ses interventions multiples, son savoir-faire et lui souhaite au nom du Conseil communal, des citoyennes et citoyens, le meilleur pour son avenir professionnel et privé.

#### **Apprentie Fjolla Avdimetaj**

Christian Zuber relève qu'au vu de la situation difficile au sein du secrétariat communal, notre apprentie de 2<sup>ème</sup> année, Mme Fjolla Avdimetaj a demandé à quitter la commune de Soyhières dès que possible. Les recherches ont été menées en novembre dernier afin de lui trouver rapidement une nouvelle place d'apprentissage. Mme Avdimetaj a rejoint la commune de Courgenay dès le 1<sup>er</sup> décembre 2021 qui dispose de systèmes identiques à notre commune. Au nom du Conseil communal, Christian Zuber remercie Madame Avdimetaj pour le travail effectué ces deux dernières années et lui souhaite le meilleur dans la réussite de son apprentissage, de son avenir professionnel et privé.

Christian Zuber relève encore que le conseil communal gère ces changements de personnel en prenant soin des budgets à disposition et prend les meilleures décisions tout en menant les nombreux autres dossiers.

#### **Tractandum 5 : Divers et imprévus**

##### **Stationnement**

**Une personne** relève qu'il existe des problèmes de parcage irrésolu au bord des routes communales. Des voitures sont toujours parquées 1/3 sur la route. Elle indique qu'il faut envoyer la police si rien ne peut être fait.

**Christian Zuber** répond que la personne fait vraisemblablement référence au parcage le long de la Rue du Brunchenal. Christian Zuber relève que la commune fera des rondes, mettra à nouveau des avertissements à ces personnes. S'il n'y a pas d'amélioration, la police sera appelée.

La personne est satisfaite de la réponse.

##### **Vidage des Moloks**

**Une personne** relève que les années passées et encore au début de cette année, les moloks étaient vidées chaque semaine. Depuis quelques temps, le vidage n'intervient que 3 semaines sur 4. Elle demande si ce changement va faire diminuer la taxe ?

**Antoine Joray** répond que la taxe aux déchets ne couvre pas le levage du molok. C'est la taxe aux sacs qui couvrent cela. Il s'agit de comptes différents.

La personne n'est pas satisfaite de la réponse.

##### **Vœux de fin d'année**

M. le Maire, Christian Zuber, prend la parole et indique que cette année a encore été marquée par la pandémie COVID-19, que le dîner de Noël des aînés a été annulé cette année encore en raison de la situation sanitaire, il remercie le président des Assemblées, les membres du Conseil, le personnel communal et toutes les personnes qui agissent pour le compte de la Commune de Soyhières. Il souhaite aux personnes présentes de joyeuses fêtes et leur transmet tous ses meilleurs vœux pour 2022.

## Remerciements

Daniel Joray tient à remercier Nicole Hanser, qui a démissionné cette année de son poste de conseillère communale, pour son engagement pour la commune pendant 14 ans. Il remercie également Bruno Stettler pour son engagement tout au long de ces années. Enfin, il remercie Antoine Joray pour sa candidature au poste de conseiller communal et espère qu'il aura de la satisfaction dans sa nouvelle fonction.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président, Daniel Joray, lève cette assemblée à 20h58. Au vu de la situation sanitaire, la commune a décidé de ne pas partager de verre de l'amitié afin de limiter les risques de contagion.

**Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières**

**Le Président**

Joray Daniel

**La secrétaire extraordinaire**

Morel Daniella

